



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3267

Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Piano à Lyon - CRR de Lyon - Mairie du 6e arrondissement - Conseil de Quartier Saxe-Roosevelt - Brass Band de Lyon - C.A.L.A. - Association Gones Force 6 - Association La Casita - Compagnie Sirarpi - Mairie du 3e arrondissement - Association Polydom Soins - Ministère de la Défense - F.N.A.T.H. - Montant total des exonérations : 20 567,69 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017  
DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2017/3267 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : PIANO A LYON - CRR DE LYON - MAIRIE DU 6E ARRONDISSEMENT - CONSEIL DE QUARTIER SAXE-ROOSEVELT - BRASS BAND DE LYON - C.A.L.A. - ASSOCIATION GONES FORCE 6 - ASSOCIATION LA CASITA - COMPAGNIE SIRARPI - MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT - ASSOCIATION POLYDOM SOINS - MINISTERE DE LA DEFENSE - F.N.A.T.H. - MONTANT TOTAL DES EXONERATIONS : 20 567,69 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil municipal,

- **L'Association Piano à Lyon** : 22 rue de l'Annonciade – 69001 Lyon, a pour objet de contribuer au développement de la culture musicale à Lyon et dans la région et de promouvoir les vastes répertoires de la musique pour piano.

Dans le cadre de sa saison 2016-2017, l'Association a présenté plusieurs récitals à la salle Rameau :

Dates	Nature des frais	Montant
3 décembre 2016	Frais de location sans exonération	1 193,00 € HT
14 décembre 2016	Frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération	1 363,00 € HT
13 janvier 2017	Frais de location sans exonération	1 365,00 € HT
27 janvier 2017	Frais de location sans exonération	1 365,00 € HT
15 février 2017	Frais de location sans exonération	1 365,00 € HT
15 mars 2017	Frais de location sans exonération	1 365,00 € HT
24 mars 2017	Frais de location sans exonération	1 363,00 € HT
7 avril 2017	Frais de location sans exonération	1 363,00 € HT
26 avril 2017	Frais de location sans exonération	1 535,00 € HT
10 mai 2017	Frais de location sans exonération	1 363,00 € HT

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces seules manifestations : 13 640,00 € HT.

- **Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR, ex CNR)** : 4 montée du Cardinal Decourtray – 69005 Lyon, établissement public d'enseignement artistique, dispense une formation instrumentale, vocale et chorégraphique.

Il accueille chaque année près de 3 000 élèves encadrés par 180 enseignants et a pour but de permettre au plus grand nombre d'accéder à la pratique artistique et de former des musiciens et danseurs (amateurs ou professionnels).

Dans le cadre de son festival "Bois d'hiver" il a organisé deux concerts à la salle Molière les :

- 13 décembre 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 941,00 € HT.

- 16 décembre 2016 : les frais de location sans exonération se sont élevés à 670,00 € HT.

Montant total des frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération pour ces manifestations : 1 611,00 € HT.

- **Un spectacle de Noël gratuit** a été organisé par la Mairie du 6<sup>e</sup> à destination des séniors de l'arrondissement, le 22 décembre 2016 à la salle Victor Hugo.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 490,00 € HT.

- **Le Conseil de quartier Saxe-Roosevelt – groupe de travail intergénérationnel** a organisé, le 30 mars 2017, dans la salle Victor Hugo en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, une rencontre intitulée "Génération Artisans : donner un sens à sa vie professionnelle", à destination des collégiens des établissements scolaires Vendôme, Fénelon et Deborde.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 250,00 € HT.

- **L'Association Brass Band de Lyon** : 91 rue Jaboulay – 69007 Lyon, est un jeune ensemble musical associatif de cuivres et de percussions regroupant des étudiants et professeurs des conservatoires de la région et du CNSMD de Lyon, ainsi que des musiciens amateurs et professionnels, tous bénévoles.

Il organise et participe à des animations et événements musicaux, donne des concerts et met en place des actions pédagogiques visant à promouvoir la formation de brass band. Il participe aussi à des championnats régionaux et internationaux de brass band et est ainsi champion de France 2014 et 2017 et se classe désormais parmi les 4 meilleures formations françaises.

Il a organisé un concert de gala le 4 mai 2017 à la salle Molière.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 532,00 € HT.

- **L'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés)** : 11 rue du Griffon – 69001 Lyon, s'est donnée pour objectif de perpétuer à Lyon, la tradition du théâtre d'opérette et de l'art lyrique. Les relations entre la Ville de Lyon et l'association sont, depuis 1999, définies par une convention, par laquelle la compagnie s'engage à favoriser l'accès à la vie artistique pour toutes les catégories sociales par des tarifs incitatifs et des actions d'aide à l'emploi dans le domaine du chant lyrique.

Il est proposé pour deux journées de répétition, une exonération de 2 720,00 € HT sur chacune d'entre elles, 5 440,00 € au total.

Ces deux journées ont fait partie des répétitions du spectacle "Hello Dolly" présenté à la salle Albert Thomas du 10 au 14 mai 2017.

L'une de ces deux gratuités a déjà été approuvée par le Conseil municipal du 3 juillet 2017.

Pour information, les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération pour ce spectacle se sont élevés à 14 896,00 € HT.

- **L'Association G.O.N.E.S. Force 6 (Groupement pour l'Ouverture sur les Nouveautés, les Echanges, la Solidarité à Lyon 6<sup>e</sup>)** : 85 rue Vendôme – 69006 Lyon, promeut dans le quartier le soutien à la parentalité et à la « transgénéralité », la promotion des liens familles-école et la cohérence des temps scolaire et temps extrascolaire de l'enfant et de l'adolescent, la réduction des inégalités entre familles, la solidarité. Elle propose des activités axées sur le partage, la convivialité et l'aide à l'apprentissage scolaire et des activités ludiques autour de moments culturels.

Elle a organisé le 6 juin 2017 à la salle Paul Garcin, la traditionnelle fête de fin d'année de ses ateliers culturels.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 350,00 € HT.

- **L'Association La Casita** : 7 rue Béchevelin 69007 Lyon, a pour objet d'organiser et promouvoir des activités liées à la culture, l'éducation et la santé.

Elle a proposé le 9 juin 2017 à la salle Edouard Herriot, un spectacle pluridisciplinaire (musique, danse, mise en scène + échange thématique) intitulé "Vendedor de suenos" et présenté par 6 artistes de la compagnie, dans le cadre du projet Accueil Culture aux réfugiés la Guillotière/Gerland.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 748,00 € HT.

- **La Compagnie de danse SIRARPI** : 19 rue René Leynaud – 69001 Lyon, est une association de danse (42 adhérents) proposant des danses du monde dites "de caractère", qui se différencient des danses folkloriques par une orientation plus professionnelle et scénique.

Elle propose aussi des spectacles qui sont largement ouverts à un jeune public et aux écoles du quartier.

Elle a organisé le 17 juin 2017 à la salle Paul Garcin, son gala de danse de fin d'année avec un spectacle de danses du monde présenté par le Jeune Ballet de la compagnie, lors duquel des parents et des enfants de l'association furent sur scène (une captation audiovisuelle a été réalisée).

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 350,00 € HT.

- **La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement** a organisé le 23 juin 2017 à la salle Edouard Herriot sous l'égide de l'OFFISA 3, un gala de danse réalisé par les associations du 3<sup>e</sup> arrondissement, offert aux familles des sportifs afin de clore la saison sportive.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 403,00 € HT.

- **L'Association Polydom Soins** : 62/64 cours Albert Thomas – 69008 Lyon, gère un établissement de maintien à domicile, qui comprend notamment un accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ainsi que la Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants dans le cadre du Plan National Alzheimer.

L'Association organise dans plusieurs lieux de Lyon, la troisième édition de l'événement "Festiv' Alzheimer - Le Printemps des Aidants", qui présente des séances de cinéma, des expositions et un gala de soutien aux actions d'accompagnement des aidants et des malades.

Dans ce cadre, elle propose les 4, 5 et 6 octobre 2017 à la salle Edouard Herriot, des représentations théâtrales, certaines destinées à un public d'étudiants ou de personnes en formation, d'autre à un public plus large.

Les répétitions se sont déroulées dans la même salle les 7 et 8 juillet 2017.

Les frais de location sans exonération pour ces répétitions se sont élevés à 861,00 € HT.

- **L'Armée de Terre – Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est (OGZD-S Sud-Est)** : Quartier Général Frère - 69007 Lyon, organise le 14 novembre 2017 à la salle Albert Thomas le concert caritatif du Gouverneur Militaire avec le concours de la Musique de l'Artillerie (une captation audiovisuelle sera réalisée).

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération s'élèvent à 6 341,00 € HT.

- **La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - Groupement du Rhône et de l'Ain** : 254 rue de Créqui – 69003 Lyon, a pour objet d'obtenir l'amélioration du sort des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi que de tous les handicapés et d'assurer leur défense et leur représentation au niveau local et départemental.

Elle présente son gala annuel de variétés le 19 novembre 2017 à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération s'élèvent à 2 794,00 € HT.

Où l'avis de la commission Immobilier – bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. L'Association Piano à Lyon est exemptée partiellement des frais liés à la location de :

- la salle Rameau le 3 décembre 2016, soit un montant de 783,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;

- la salle Rameau le 14 décembre 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 953,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;

- la salle Rameau le 13 janvier 2017, soit un montant de 955,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;

- la salle Rameau le 27 janvier 2017, soit un montant de 955,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- la salle Rameau le 15 février 2017, soit un montant de 955,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- la salle Rameau le 15 mars 2017, soit un montant de 955,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- la salle Rameau le 24 mars 2017, soit un montant de 953,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- la salle Rameau le 7 avril 2017, soit un montant de 953,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- la salle Rameau le 26 avril 2017, soit un montant de 1 125,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- la salle Rameau le 10 mai 2017, soit un montant de 953,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;

2. Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (CRR) est exempté partiellement des frais liés à la location de :

- la salle Molière le 13 décembre 2016, soit un montant de 658,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville ;
- la salle Molière le 16 décembre 2016, soit un montant de 305,83 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

3. Pour le spectacle de Noël organisé par la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement le 22 décembre 2016, il est prévu une exemption totale des frais de location de la salle Victor Hugo, soit un montant total de 490,00 € HT correspondant à 1 jour de gratuité.

4. Le Conseil de quartier Saxe-Roosevelt – groupe de travail intergénérationnel, est exempté de la totalité des frais liés à la location de la salle Victor Hugo le 30 mars 2017, soit un montant de 250,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

5. L'Association Brass Band de Lyon est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Molière le 4 mai 2017 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 420,33 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

6. L'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés) est exemptée partiellement des frais liés à la location pour une journée de répétition à la salle Albert Thomas entre le 10 et le 14 mai 2017, soit un montant de 2 720,00 € HT.

7. L'Association G.O.N.E.S. Force 6 (Groupement pour l'Ouverture sur les Nouveautés, les Echanges, la Solidarité à Lyon 6<sup>e</sup>) est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 6 juin 2017, soit un montant de 290,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

8. L'Association La Casita est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 9 juin 2017, soit un montant de 541,33 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

9. La Compagnie de danse SIRARPI est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin le 17 juin 2017 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 290,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

10. La Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 23 juin 2017, soit un montant de 403,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité.

11. L'Association Polydom Soins est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot les 7 et 8 juillet 2017, soit un montant de 482,53 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

12. L'Armée de Terre – Zone de Défense et de Sécurité Sud-Est (OGZD-S Sud-Est) est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 14 novembre 2017 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 2 219,67 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

13. La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - Groupement du Rhône est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas le 19 novembre 2017, soit un montant de 1 956,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY

